

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 30/06/2011	L'an deux mil onze le douze juillet à dix huit heures trente
DATE D'AFFICHAGE : 12/07/2011	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pierre KNEPERT, Maire.
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 17 Votants : 26</i>	<i>Présents :</i> KNEPERT Pierre, MERAUX Jocelyne, BELZ Christian, PETIT Betty, MAKSOUH Mourad, PARRAIN Carole, CLAUDON Pierre, MANIAS Marcel, GRILLOT Fabienne, GRIFFON Pierre, PERRON Danièle, MONNIN Jean-Pierre (arrivé à 19h05), CHATELAIN Pierre, MARTINO Jean-Luc, BIGEARD Isabelle, TRAVERSIER Agnès, MOUHOT Marcel, <i>Excusés :</i> MORENO Christine a donné procuration à PERRON Danièle, GROSJEAN Laurence a donné procuration à GRIFFON Pierre, JACQUOT Laurent a donné procuration à BELZ Christian, FONTAINE Dalila a donné procuration à PETIT Betty, RENOUX Alain a donné procuration à KNEPERT Pierre, MORASCHETTI Elisabeth a donné procuration à MERAUX Jocelyne, RADREAU Sophie a donné procuration à MAKSOUH Mourad, PAGNOT Pascal a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie a donné procuration à MOUHOT Marcel, GIRARD Jean-Claude.
OBJET : <i>Motion Fusion des services d'oncologie - radiothérapie</i>	Monsieur Pierre CHATELAIN est nommé secrétaire de séance. 

« Suite à la fusion des services d'oncologie - radiothérapie du Centre Hospitalier BELFORT-MONTBELIARD (C.H.B.M.) et du Centre Hospitalier Universitaire (C.H.U.) de BESANCON, le Conseil Municipal de BAVANS, à l'unanimité, souhaite que l'unité de cancérologie du Mittan à MONTBELIARD demeure une unité de plein exercice, donc avec une présence forte, pérenne et de haute qualité dans l'aire urbaine BELFORT-MONTBELIARD.

Nous rappelons, d'ailleurs, que lors des études concernant l'hôpital médian, il avait été admis – confirmé dernièrement par Madame BACHELOT, Ministre de la Santé – le maintien, à l'hôpital du Mittan, d'un service d'oncologie pour le Nord Franche-Comté.

Des considérations purement financières ne doivent pas conduire à privilégier l'existence du Centre d'Oncologie de la capitale régionale, au détriment de l'existence du Pôle d'Oncologie du Nord Franche-Comté. Dans le cas contraire, ce seront les malades de notre région victimes du cancer, mais aussi les finances de la sécurité sociale, qui en pâtiront ».

Ainsi fait et délibéré en séance le jour, mois et an que dessus,

DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 12/07/11

Publiée le 12/07/11

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

